

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2026-52

LE JEUDI VINGT-CINQ JUIN 2026 A DIX NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN MAIRIE EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, M. Éric Guillaume, Mme Marie-Claude CHARLES, M. Thierry DUBOIS, Mme Aurore MAGOTTEAUX, M. Franck BRUYELLE, M. Philippe BEUGNON, M. Philippe CHEBOT, M. Romain PANCHER, Mme Léna RENAUD,

SECRETAIRE : M. Éric GUILLAUME

date d'affichage : 18/05/2026

nombre de conseillers :	
en exercice :	15
présents :	10
votants :	14
Quorum :	8

EXCUSES ayant donné pouvoir

M. Didier DUFOURMANTEL à Mme Dominique HERPIN-POULENAT
Mme Annie DUFOURMANTEL à Mme Marie-Claude CHARLES
Mme Adeline CANIS à Éric GUILLAUME
Mme Alexandra VITRAC à M. Romain PANCHER

ABSENTE EXCUSEE :
Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

CONVENTION DE SERVICE MUTUALISE INSTRUCTEUR ENTRE LA CCVVS ET LA COMMUNE-SERVICE URBANISME

Le pôle urbanisme chargé de l'instruction des dossiers est un service mutualisé régit par une convention entre la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS), la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) et chaque commune. La convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler.

Après délibération, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention de service mutualisé instructeur CCVVS/COMMUNE DE VETHEUIL et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT

Le Secrétaire de séance
Éric GUILLAUME

Envoyé le : 30/06/2026
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :
Publié le : 30/06/2026
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.